

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 24 JUILLET 2026**

Délibération 032-2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures trente,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le vingt juillet deux
mille vingt-six
sous la Présidence de Damien CARRE, Maire

Présents : CARRE Damien, COLLETTE Fabrice, FAVRE Anaïs, COULOMBEL Julien, DAUL Dominik, LOVISA Marjorie, STREIFF Alexandre, GLISE Suzanne, ARTICO Lucas, BLANC Rudy

Absent(s) excusé(s) : ROUYR Sylvie (pouvoir donné à COLLETTE Fabrice)

Secrétaire de séance : GLISE Suzanne

Nombre en Membres : 11

En exercice : 11

Suffrages exprimés : 11

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Subvention aux associations – Complément 2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 avril 2026 les membres du conseil municipal ont voté les subventions aux associations pour l'année 2026.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le comité d'animation du Villard a fait une demande de subvention au titre de l'année 2026 pour un montant de 2 500.00 €.

Il invite les membres à se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention de 2 500.00 € au comité d'animation du Villard ;

DIT que les crédits budgétaires correspondant sont inscrits au budget primitif, au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous documents qui découlent de cette délibération.

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes

Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Damien CARRE

